

Le discours de Sarkozy du 18 septembre 2007 concernant la santé est très clair, son cocktail assurantiel neo-libéral qu'il veut nous faire avaler, c'est un dose de culpabilité , une dose de populisme , une dose de compassionnel, et l'overdose de financement individualisé y compris, les petits patrimoines des familles modestes !

EDITO

Sarkozy et son gouvernement inventent une nouvelle solidarité ! Ce sont les plus malades qui vont payer pour les plus malades avec pour conséquences , les retards de soins, de prévention !

La responsabilité première pour un malade est de bien se soigner , de bien respecter le protocole, la bonne observance, de manger, se loger correctement, avec les franchises la vie sera encore plus difficile.

La loi de financement de la Sécu va reprendre toutes les mesures anti-sociales en matière de financement comme de réduction des dépenses.

Le modèle social français est basé sur la justice et solidarité. La protection sociale, les services publics, les garanties collectives en sont les axes essentiels. Arrêtons de les casser. Donnons leur les moyens de se développer. Une réforme est en effet indispensable pour répondre aux besoins de la population. Mais laquelle ? Une réforme pour donner plus de moyens aux politiques de prévention, de santé, familiale, pour augmenter les retraites ? Ou une réforme qui réponde au diktat des marchés financiers, des assurances complémentaires et du MEDEF ?

Le projet est visible. Les nouvelles lois du genre Robien-Borllo vous permettent d'acquérir un bien mobilier neuf à coût réduit grâce aux économies d'impôts accordées par l'État (merci pour la faillite de la France).

On pousse les gens à s'endetter, à acheter, à faire des sacrifices toute leur vie, y compris, le comble, sur leur santé, face à la pénurie de logements, à l'explosion du prix des loyers.

Plus tard, on vous reprend ce bien ou celui de vos enfants, quand la maladie, la vieillesse arrive, c'est monstrueux d'inhumanité. La modeste maison - « mon rêve » - risque de devenir un cauchemar!

Pour que la solidarité continue, la résistance aux franchises propose aussi des pistes alternatives à la marchandisation de la santé !

Après le 29, on continue!

Michel Katchadourian

Le Globule Rouge

COMMISSION SANTE —PARTI COMMUNISTE FRANCAIS

NUMERO 17 - Septembre 2007

sbauer@pcf.fr - 01 40 40 12 78

Organiser la riposte à Sarkozy tous ensemble contre les franchises, pour une autre réforme de la Sécu

A lors que la politique de Sarkozy fait plonger les déficits (12 milliards d'euros au lieu des 8 prévus dans la loi de financement), cela sert de prétexte à de nouveaux déremboursements. **Pour les malades, c'est la double peine, puisque SARKOZY veut les faire payer toujours plus. Qu'on en juge !!!!!**

Les franchises médicales dans le détail

Les franchises s'appliqueraient aux postes suivants :

- 0,50 euro par boîte de médicament ;
- 0,50 euro par acte paramédical ;
- 2 euros pour chaque recours au transport sanitaire

Qui serait touché?

Seraient exonérés des nouvelles franchises les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (Cmu) et de l'aide médicale d'Etat (Ame), les femmes enceintes et les enfants de moins de 16 ans.

En revanche, les personnes prises en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée (Ald) se verront appliquer ces franchises.

Toujours plus !

En plus des cotisations sociales prises directement sur leurs salaires, un malade se doit de payer :

- ✓ Les différents tickets modérateurs
- ✓ Les dépassements de tarif conventionnel pour les prothèses dentaires, les lunettes,...
- ✓ La réduction à 60% du remboursement pour ceux qui n'ont pas de médecin traitant
- ✓ Le forfait hospitalier, qui atteint plus de 17 € .
- ✓ Le forfait d'1 Euro par consultation, qui peut atteindre 4/Jour
- ✓ Le forfait de 18 € pour les actes lourds
- ✓ Les médicaments déremboursés complètement, mais toujours en vente dans les pharmacies, et les médicaments qui ne sont plus remboursés qu' à 15%, 35% ou 65 %
- ✓ La non-prise en charge à 100% en ALD des soins et médicaments « hors protocole de soins », même si ceux-ci sont nécessaires.
- ✓ Etc....

Le cumul de ces dispositions approche 300 € en moyenne par malade et par an. Mais pour les plus malades, soit 900 000 assurés sociaux, cela atteint 1000€/an.

Globalement avec le coût des complémentaires santé qui explose pour certaines catégories, de personnes, vise – t- on à se rapprocher du système américain :12.000 dollars par an pour une famille type ! Sur les cinq dernières années, le coût de la protection médicale individuelle s'est envolé de 78% cependant que la progression des salaires n'était dans le même temps que de 19%. Plus de 47 millions d'Américains, soit 15% de la population, n'ont d'ailleurs pas d'assurance maladie.

Avec Sarkozy et le type de construction européenne, c'est la porte ouverte au marché de la santé, pour les assurances, les banques, les fonds de pension et la soumission aux marchés financiers. Les mutuelles sont gravement menacées dans leur principe de solidarité, puisque que c'est le « tous contre tous », la libre concurrence pour garder les moins malades, les plus solvables et évincer les autres!

Depuis l'annonce du projet Sarkozy de créer ces franchises, de plus en plus de Français (61% dans les derniers sondages) s'élèvent contre cette mesure qui ne peut que les pousser à renoncer à des soins faute de moyens.

Les franchises vont à l'encontre du principe de la Sécurité Sociale de 1945, selon laquelle

« chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Toutes ces mesures financières sont accompagnées par un flicage des patients et des médecins :

Une généralisation de la mesure tiers payant contre génériques. Elle est déjà expérimentée dans une vingtaine de départements où le tiers payant n'est pas appliqué si le patient refuse la substitution de médicaments génériques (souvent pour des raisons sérieuses).

Huit Français sur dix ont choisi un médecin traitant après la loi du 13 août 2004. Pour les patients hors parcours de soins coordonnés (17 % des assurés), le taux de remboursement des consultations descend à 50 % au lieu de 70 % .

On rappellera aussi le renforcement des contrôles sur les arrêts maladie, l'incitation à recourir davantage à la chirurgie ambulatoire, le contrôle accru des dépenses de transport de malades.

La Sécu solidaire de 45 est bien la cible. La fermeture des centres de sécu de proximité, est programmée. C'est l'occasion de faire à la fois, des opérations de spéculations immobilières juteuses, de brader la Sécu, de priver les assurés d'un lieu de proximité garantissant un accueil de qualité et une prise en charge directe et de délocaliser les services.

Mettre en cause les exonérations de cotisations patronales.

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale souligne que l'absence de cotisations sur les divers mécanismes d'intéressement (stock-options, participation, indemnités de départ etc.) a représenté **une perte de recettes de 6 à 8 milliards d'euros pour le régime général, dont 3 pour les seules stock-options.**

Les exonérations des cotisations sociales patronales ont atteint **24 milliards d'euros en 2006**, et représenteront **en 2007 près de 27 milliards**, alors que la **détaxation des heures supplémentaires** pourrait coûter près de **5 milliards d'euros** en année pleine.

Les hôpitaux publics dans le rouge.

Le déficit global des centres hospitaliers universitaires (Chu) s'élèvera à **400 millions** à la fin de l'année. Les centres de santé de proximité sont dans la même situation !

Il est nécessaire de rappeler :

Les Régimes de base de la sécurité sociale ne prennent en charge qu'une partie des dépenses de soins. En 2005 (source DREES), 77,1 % de la dépense de soins et de biens médicaux étaient pris en charge par la sécurité sociale, 12,9 % par les assurances complémentaires santé, plus 8,7 % directement par les ménages.

L'assurance maladie obligatoire prend en charge 92,5 % des soins hospitaliers, sa part de financement tombe à 65,7 % pour les prestataires de soins ambulatoires (médecins, etc.) à 61,9 % pour les biens médicaux (médicaments, prothèses, etc.)

Des remboursements insuffisants dans des secteurs comme le dentaire, l'optique et plus généralement dans les soins de première intention.

Les propositions du PCF

Le financement de la protection sociale pose un réel problème, mais les mesures concernant l'assurance maladie sont terriblement injustes sans régler les difficultés de financement.

Une réforme du financement et de l'organisation de la protection sociale est indispensable pour répondre aux besoins de la population, pour donner plus de moyens aux politiques de prévention, de santé, familiale, pour augmenter les retraites, au lieu de réformes qui répondent au diktat des marchés financiers et du MEDEF. La raison fondamentale du déficit de la Sécu c'est le chômage, la précarité, les bas salaires. Continuer à baisser le coût du travail sous prétexte de lutter contre les délocalisations et améliorer la compétitivité est fallacieux. L'expérience le montre, la baisse du coût du travail précarise l'emploi, fait pression sur les salaires, les qualifications et accentue le chômage tandis que les profits explosent et servent à la spéculation financière.

Il ne peut y avoir de réponses à la terrible crise sociale que traverse notre pays sans une augmentation des salaires conséquente, le développement et la sécurisation de l'emploi, avec un souffle nouveau pour la protection sociale. Augmenter la masse salariale, c'est aussi accroître les recettes de la protection sociale. **1% d'augmentation des salaires c'est 2,5 milliards de plus de cotisations sociales, 100 000 emplois créés c'est 1,3 milliards d'euros de plus pour la sécu.**

Nous proposons de supprimer progressivement la CSG et de financer la protection sociale par des cotisations assises sur la masse salariale ; qui sont un moyen efficace de solidarité et de développement économique. Il faut en finir avec les exonérations des cotisations sociales et utiliser tout autrement les 27 milliards d'euros d'argent public qui leur sont consacrés. Il faut s'opposer fermement à tout principe de TVA sociale.

Il est également indispensable d'élargir l'assiette des cotisations sociales. Va-t-on enfin instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des banques ? Au même taux que celui appliqué aux salariés, cela **rappporterait** immédiatement plus de **10 milliards d'euros** à la sécu. En outre, pour accroître durablement les recettes de la sécu et inciter les entreprises à accroître l'emploi, la formation, les salaires et la valeur ajoutée, le Parti communiste propose une modulation du taux des cotisations patronales afin

de pénaliser les entreprises qui choisissent les placements financiers, les bas salaires et le sous emploi. Il s'agirait d'utiliser le rapport « salaire / valeur ajoutée », en élevant le taux des cotisations des entreprises qui versent peu de salaires relativement à la valeur ajoutée produite, c'est-à-dire leur production de richesses réelles), et en appliquant un taux de cotisation plus bas pour les entreprises où le rapport entre la masse salariale et la valeur ajoutée est plus élevé. Cela contribuera à élever graduellement la masse globale des cotisations.

Afin de sortir notre système de santé de la marchandisation, cette réforme du financement de

la protection sociale irait de pair avec le développement de l'hôpital public et la création d'un pôle public du médicament.

Simultanément le Parti communiste exige :

-l'annulation immédiate des mesures concernant la santé : déremboursements, dispositif du médecin traitant, augmentation du forfait hospitalier, franchise de 18 euros celle sur les malades...

-l'augmentation des salaires et des retraites

-l'avancée vers un système de sécurité d'emploi – formation

-l'organisation d'un grand débat public sur la réforme du financement de la protection

sociale et sa démocratisation.

-un pôle public du médicament, recherche, fabrication, distribution.

- le retour au fonctionnement démocratique de la sécurité sociale en organisant l'élection des administrateurs !

-supprimer le numerus clausus, ouvrir et revaloriser les formations, les embauches de toutes les professions dans les hôpitaux, car nous sommes face à un grave déficit de professionnels de santé, d'administratifs, en activité.

Aller vers le remboursement à 100% par la Sécu en commençant par les enfants et les personnes dépendantes.

MANIFESTION DU 13 OCTOBRE

Les initiateurs de la manif du 13 octobre !

L'association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) et l'Association des accidentés de la vie (Fnath) appellent à une manifestation commune, le 13 octobre prochain, à Paris (14 heures).

Les deux associations entendent ainsi protester contre l'accord signé au printemps entre les partenaires sociaux sur les risques professionnels. Elles réclament des montants d'indemnisation décents pour les victimes de risques professionnels (accidents ou maladies).

Conditions de travail qui se détériorent mais aussi détérioration de la protection sociale solidaire, cette manif devrait rassembler du monde

La CGT, la FSU, Fédération des Mutuelles de France, le Collectif contre les franchises... se sont jointes à cet appel. D'autres organisations devraient les rejoindre.

27 OCTOBRE A L'INITIATIVE DU PCF

Nicolas Sarkozy a présenté au pays un ensemble de mesures qui constituent une immense régression sociale mêlées à des régressions démocratiques et même éthiques, le tout accompagné d'un activisme médiatique de N.Sarkozy mûrement réfléchi dans le cadre de l'hyper-présidentialisme qui fait lui aussi partie de la reconfiguration en cours.

L'urgence de la riposte sociale, mais aussi politique, en lien avec les efforts de rassemblement, de construction d'une perspective de nature à reconstruire l'espoir n'en est que plus aiguë.

Une semaine d'actions est proposée qui se clôturera par le rassemblement national du 27 octobre.

Sous la forme d'un rassemblement extérieur devant la Rotonde, place de la bataille de Stalingrad (Métro Jean Jaurès), précédé d'une manifestation à partir de la place de la République.

TRAVAILLER(PLUS) PEUT NUIRE GRAVEMENT A VOTRE SANTÉ



Les savoirs scientifiques et médicaux permettent aujourd'hui d'identifier de très nombreux facteurs d'altération de la santé par le travail. Pourtant, on constate la généralisation de la mise en danger délibérée d'autrui dans les choix d'organisation du travail, ainsi que dans les politiques publiques les rendant légitimes. Comment expliquer cette contradiction ?

Les choix d'organisation du travail relèvent des « décideurs » et « managers », à qui incombe la responsabilité d'abaisser constamment les coûts et qui sous-traitent le travail et ses risques. En bout de cascade de la sous-traitance, la figure de l'intérimaire et de tous les travailleurs « invisibles »

», en France ou ailleurs, témoigne d'un retour à l'insécurité et à l'indignité : à des formes modernes de servitude.

À partir de nombreux témoignages recueillis dans divers secteurs industriels (nucléaire, sidérurgie, chimie, agro-alimentaire), mais aussi dans les services, et à partir de l'exemple phare de l'amiante, ce livre met en lumière ce qui demeure constamment un « angle mort » de la santé publique : les atteintes à la vie, à la santé et à la dignité des travailleurs. Se situant en référence au code de procédure pénal, l'auteure montre comment, au nom des règles du capitalisme néolibéral, l'impunité des responsables est totale, qu'il s'agisse de l'homicide, du délit de mise en danger d'autrui, des atteintes à la dignité, de la non-assistance à personne en danger. Elle montre aussi les dérives d'une recherche sous influence.

Un livre salutaire qui, loin d'établir un constat désespéré, appelle à la vigilance citoyenne et à la résistance individuelle et collective.

Annie THEBAUD MONY, sociologue et directrice de recherche de l'Inserm
Annie Thébaud-Mony est sociologue, directrice de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), spécialiste des questions de santé au travail. Elle dirige le Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers professionnels (GIS COP 9) à l'université Paris-XIII. Elle est par ailleurs porte-parole de Ban Asbestos, réseau d'associations qui luttent au niveau international contre l'utilisation de l'amiante.

ANNIE THEBAUD-MONY
TRAVAILLER PEUT NUIRE A VOTRE SANTE

• éditeur : EDITION DE LA DECOUVERTE